



Edito

Voilà donc constitué le nouveau collège des commissaires européens dont la composition, qui vous est présentée par Colette Modion, vient d'être approuvée, de justesse, par le Parlement. De nombreux défis attendent cette nouvelle Commission qui entre en fonction le 1er décembre. Michel Lefrançois nous détaille les menaces et risques pour l'UE, liés à la nouvelle présidence américaine.

Le projet d'accord de libre-échange entre l'UE et le Mercosur est justement l'illustration d'un sujet de division au sein de l'Union, comme nous l'explique Jean Claude Tissot qui nous présente les risques encourus pour l'agriculture française et européenne, et plaide pour une nouvelle politique d'échanges plus protectrice des consommateurs et des agriculteurs.

Parmi les pistes pour renforcer la sécurité des européens, Pierre Mandon nous rappelle que la Communauté politique européenne, qui s'est réunie récemment à Budapest, peut constituer une réponse innovante aux crises actuelles en élargissant des coopérations au-delà de l'UE, avec le renforcement de liens entre 47 États du continent.

Sur le sujet de la protection du consommateur, Daniel Imbert-Magand nous rend compte de la décision de la Cour européenne de justice, appelée à statuer sur l'utilisation de l'appellation « steak végétal ».

Vous trouverez également dans ce numéro un aperçu de l'Université d'automne du MEF, qui s'est tenue à Sceaux, en présence d'un grand nombre de participants et de personnalités, et les idées de lecture de Colette Modion.

En cette fin d'année, nous n'oublions pas le peuple ukrainien qui souffre particulièrement avec l'arrivée de l'hiver.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année, riches d'échanges et de partages dans l'écoute et la tolérance.

Marthe-Claire PORTRAN



La nouvelle Commission

**Désignation des 26 commissaires européens :
vote final du Parlement européen, le 27 novembre.**

La composition de la nouvelle Commission européenne, consécutivement aux élections de juin 2024, aura été définitivement approuvée le 27 novembre, par le Parlement européen, à Strasbourg. Elus à la majorité des suffrages exprimés, selon l'article 129, paragraphe 7 du règlement intérieur, les commissaires siégeront pendant les cinq ans de la mandature.

Deux nouveaux postes ont été créés : Le logement, La Méditerranée.

Les candidats proposés par chaque Etat membre ont dû s'acquitter, entre le 4 et le 12 novembre, d'une audition avec des déclarations d'intérêt, des questions écrites puis plusieurs séries de questions orales visant à évaluer leurs compétences et leur vision de l'Europe. Ils doivent prendre en compte les priorités fondamentales du mandat : prospérité, sécurité, démocratie sur fond de compétitivité dans la transition. Cet exercice de « grand oral », d'une durée de trois heures, s'avère subtil quant à l'équilibre des pouvoirs entre les institutions européennes, les Etats membres et les forces politiques représentées au sein du Parlement. Chaque candidat est auditionné par la commission parlementaire en charge de son domaine de compétences.

Les députés n'ont pas de pouvoir d'initiative législative et dépendent donc des propositions de la Commission.

La désignation des six vice présidents a fait l'objet d'âpres discussions et négociations,

L'édito	1
La nouvelle Commission	1-2
L'Europe face à Trump II	3
Le Mercosur	4
La Communauté politique européenne	5
Le steak végétal	6
L'Université d'automne du MEF	7
L'Europe près de chez vous	8
Idées lecture	8

Mille jours de guerre en Ukraine : Européens, continuez le combat !

C'est le titre de l'article que publie **Sylvain Kahn**, historien et géographe, spécialiste de l'Union européenne et personnalité qualifiée du Mouvement Européen-France, pour la **Fondation Jean Jaurès**, une de nos organisations nationales membres. Il paraît à l'occasion du 19 novembre 2024, marquant le millième jour de la **guerre en Ukraine**.

[Accéder à l'article](#)

La nouvelle Commission (suite et fin)



La nouvelle équipe de la Commission européenne autour d'Ursula von der Leyen, le 27 novembre 2024 à Strasbourg (Bas-Rhin). (FREDERICK FLORIN / AFP) Source France Info

notamment concernant deux d'entre eux : Teresa Ribera (Espagne) en raison de sa position anti-nucléaire, Raffaele Fitto (Italie) proche de Giorgia Meloni, affilié aux Conservateurs et réformistes européens (CRE), ainsi que celle d'Oliver Varhelyi (Hongrie). Le porte-feuille de ce dernier, la santé, a été réduit, compte tenu de sa position en regard des droits reproductifs et sexuels, et de celle de la Hongrie lors du COVID. N'y figure plus la supervision de l'Autorité européenne de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire.

Pour sortir de cette crise, les trois principaux groupes politiques, le PPE, les sociaux démocrates, Renew ont signé une Déclaration de coopération de la plate-forme. Ils permettent ainsi à la présidente de constituer l'équipe de la Commission, pour une prise de fonctions au 1^{er} décembre.

Ils déclarent que « l'État de droit, une position pro-ukrainienne, et une approche pro-européenne sont des aspects essentiels de notre coopération », ce que reprend Ursula Von der Leyen dans son discours introductif de la nouvelle Commission. Un pari qu'il va falloir tenir face à des partis d'extrême droite et d'extrême gauche réunis, eux, dans la « coalition Venezuela »

Cet « accord de coalition », non contraignant, comme le qualifient les fonctionnaires du Parlement, accord dont les Verts sont exclus, donne à Ursula von der Leyen une certaine marge de manœuvre. Il marque aussi la montée en puissance des groupes d'extrême droite.

Les six vice présidents sont :

- Stéphane Séjourné (France) : Prospérité et stratégie industrielle
- Teresa Ribera (Espagne) : Transition propre, juste et compétitive
- Henna Virkhunen (Finlande) : Souveraineté technologique, sécurité et démocratie
- Roxana Minkatu (Roumanie) : Personnes, compétences, Etat de préparation

- Raffaele Fitto (Italie) : Cohésion et réformes
- Kaja Kallas (Estonie) : Haute représentante aux Affaires étrangères

Le Commissaire européen français, Stéphane Séjourné, est un des deux seuls à être auditionnés par quatre commissions en même temps : Industrie, recherche et énergie ; Marché intérieur et protection des consommateurs ; Environnement, santé publique, sécurité alimentaire ; Affaires économiques et monétaires. Quatre autres sont invitées, mais dans ce cas les députés ne participent pas à l'évaluation finale : Commerce international ; Emploi et affaires sociales ; Budget ; Affaires juridiques.

Après trois ans à la tête de Renew, puis six mois au ministère des Affaires étrangères, Stéphane Séjourné semble le bon candidat parce qu'il défend une vraie vision de l'Europe et connaît bien le fonctionnement de la Commission européenne.

Il est attendu des commissaires qu'ils pensent « avec un point de vue européen, s'ouvrent à toutes les cultures pour parler avec conviction à des responsables de diverses origines et surtout savoir trouver des compromis » (Sabine Saurugger, maître de conférences à Science Po et directrice de la revue Politique européenne).

Les propos d'Ursula von der Leyen invitent à l'union : « Nous voulons tous ce qu'il y a de mieux pour l'Europe, et de mieux pour les Européens, le moment est donc venu de nous rassembler ».

Colette MODION



L'élection en chiffres :

La nouvelle Commission est élue avec :
370 voix pour / 282 voix contre / 36 abstentions
soit une majorité de plus en plus réduite qui va obliger à des compromis de plus en plus nombreux encore.

L'Europe face à Trump II

Tout est clair !

Plus aucune raison de blâmer un système électoral tordu et incompréhensible ! c'est le résultat du vote populaire qu'il faut regarder : quasiment un tiers des citoyens américains en âge de voter ont penché pour (1) « la force triomphante du mâle Donald Trump et l'énergie créative et cynique d'Elon Musk ». Le show a déjà commencé, très en amont de l'investiture du 20 janvier 2025, et il n'est pas une journée, dans cette phase transitoire, qui ne confirme la détermination de Trump à mettre en place ses « loyaux serviteurs », compétents ou pas, pour le déploiement d'un plan bien en ligne avec le [Projet 2025](#).

Et l'Europe dans tout ça ?

La situation actuelle, mondiale et européenne, est sérieuse, qualifiable de crise majeure, et le retour de Trump est un élément important de cette crise multifacette qui semble surpasser les précédentes. Cependant, nombre d'études récentes ont conclu au fait que l'Union Européenne est, par le passé, sortie renforcée des crises majeures, crise financière de 2008, Brexit, crise sanitaire, guerre en Ukraine. Alors s'il est permis et facile d'être inquiet voire de se laisser aller au pessimisme face à l'évolution du monde, il est, quoi qu'il en soit, vital et nécessaire de se mettre en ordre de bataille et tout faire pour confirmer la réalité de la résilience européenne. Étant ce point de vue, voilà un article publié post-élection le 6 novembre dans **The Conversation**, par **Cyrille Bret**, Géopoliticien, et intitulé : « [La victoire de Trump, une bonne nouvelle \(paradoxe\) pour les Européens ?](#) ». On y trouve, dans une 1ère partie, la synthèse des menaces et risques qu'implique cette victoire :

- en matière de sécurité :

« Que les Européens s'en souviennent : Trump II n'aura plus d'alliés mais des obligés régulièrement intimidés. Cela aura une conséquence directe sur ce qui cimente l'OTAN et l'UE à l'heure actuelle : le soutien économique, militaire et diplomatique à l'Ukraine. Le candidat Trump a été très clair sur ses intentions : couper les crédits à l'Ukraine (80 milliards de dollars depuis 2022), se positionner en médiateur avec la Russie et obtenir une paix fondée sur un troc consistant en l'abandon par l'Ukraine de ses territoires de l'Est du pays en contrepartie de la fin de l'invasion russe. Là encore, la culture du rapport de force cèdera la place à l'animation du réseau d'alliés.....La présidence Trump II estimera ne pas avoir de responsabilités à assumer, mais seulement des intérêts à promouvoir.

La cohésion de l'Occident sera également entamée dans les institutions internationales issues de la Seconde Guerre mondiale. Trump II continuera à afficher ses affinités avec des leaders en rupture avec l'Europe : Vladimir Poutine, Recep Tayyip Erdogan, Benyamin Nétanyahou, etc. Ce sera la fin du front uni à l'ONU sur l'Iran, sur la Corée du Nord ou encore sur le climat. Comme durant la première présidence Trump. Et les Européens risquent de se retrouver isolés, à mener des combats d'arrière-garde afin de préserver ce qui reste des mécanismes de coopération internationaux contestés par le Sud Global dans ses différents forums (G20, BRICS, OCS, etc.). »

- en matière d'économie :

« Quant au volet commercial, il sera marqué par la hausse des droits de douane à la fois pour le partenaire rival chinois et pour l'allié européen : Donald Trump les placera sur un pied d'égalité en raison du déficit commercial massif envers l'un et envers l'autre. »

- et plus globalement :

« Les risques inhérents à une présidence Trump II sont massifs et immédiats pour les Européens : désinformation, intimidation, désunion, isolement et insécurité aux frontières seront le pain quotidien des prochaines années pour les Européens. Ces dangers sont, en outre, accentués par l'affaiblissement des leaders de grands pays tels que la France et l'Allemagne – qui avaient endigué le premier tsunami trumpien...»

La 2ème partie de l'article est intitulée ; « **Ne pas manquer une occasion historique** ». On y relève en particulier que « pour exploiter la crise géopolitique que provoque dès maintenant l'élection du candidat ouvertement nationaliste du MAGA, les Européens doivent s'imposer une discipline de fer en matière de coordination sur les principaux dossiers sécuritaires (Ukraine, Israël), économiques (IA, énergie, tarifs douaniers) et diplomatiques (sanctions, dialogue avec le Sud, organisations multilatérales). »

Des lignes d'actions concrètes et urgentes pour l'UE y sont proposées par l'auteur sur ces sujets critiques, avant de conclure par :

« **Aujourd'hui, avec une coordination renforcée et un agenda européen bien identifié, les Européens sont capables non seulement de résister mais aussi d'en imposer à une administration Trump II.** »



Kaja Kallas, désignée à la vice-présidence de la Commission européenne et haute représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité à Bruxelles, le 12 novembre 2024. JOHANNA GERON / REUTERS - source Le Monde

Vigilance de rigueur !

Le danger vient aussi des répliques électorales du séisme Trump, en cours ou à venir en particulier en Europe. Comprendre pourquoi et comment on aboutit à un tel résultat ! Les peuples européens et américains ne sont pas si différents. Il faut, tant à l'échelle européenne que nationale, bien saisir les tactiques autocratiques pour mieux les déjouer, et tenter urgemment de tirer les leçons des erreurs de jugement et des frustrations accumulées qui ont conduit à l'élection de Trump.



(1) [Nicole Bacharan / Quest France - 13nov](#)

Michel LEFRANCOIS

Projet d'accord Union européenne - Mercosur : où en sommes-nous ?

Depuis plusieurs semaines, l'actualité politique et agricole en France et en Europe s'agite sur un sujet particulièrement sensible : l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mercosur.



Un cinquième de l'économie mondiale et 750 millions de personnes : c'est ce que pèsent aujourd'hui l'Union européenne et les cinq pays du Mercosur, à savoir l'Argentine, le Brésil, le Paraguay, l'Uruguay et la Bolivie. Ces chiffres donnent une première idée des conséquences d'un éventuel accord de libre-échange entre ces deux mastodontes commerciaux.

Négocié depuis la fin des années 1990, un accord préalable à la ratification avait pu être trouvé entre les deux entités en 2019, avec comme principal objectif la suppression de plus de 90 % des droits de douane.

Par ces mécanismes, le marché européen s'ouvrirait ainsi plus largement aux produits agricoles sud-américains, sur la base de quotas. 99 000 tonnes de bœuf par an pourraient par exemple entrer en Europe à un taux préférentiel, ainsi que 60 000 tonnes de riz et 45000 tonnes de miel sans obstacle tarifaire. A l'inverse, certains produits européens (voitures, machines industrielles, produits chimiques) pourraient être plus facilement exportés vers les pays du Mercosur.

Alors que la plupart des pays européens semblent favorables à cet accord de libre-échange, à l'exception de la France et de quelques autres Etats membres, les négociations pourraient se conclure dans les prochaines semaines.

En tant qu'ancien agriculteur, et parlementaire attaché à la préservation d'une agriculture paysanne, je suis particulièrement inquiet par la concrétisation de ce traité commercial. Et cela pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, cet accord risque de profondément bouleverser l'agriculture française et européenne. En effet, il existe un terrible fossé entre les normes environnementales et sanitaires européennes et ce qui est appliqué dans les pays du Mercosur : 150 pesticides utilisés dans les cultures sud-américaines interdits en Europe, utilisation d'activateurs de croissance et d'antibiotiques pour les bœufs, normes d'encadrement de l'élevage bien plus souples dans les fermes-usines brésiliennes...

Alors que l'Union européenne a adopté des positions

ambitieuses pour faire évoluer notre agriculture, notamment par la stratégie de « La Ferme à la Fourchette », accepter un tel traité serait un terrible retour en arrière et reviendrait à valider une terrible concurrence déloyale désastreuse pour les agriculteurs européens.

Dans ces volumes d'échanges de tous ordres, l'agriculture ne doit pas être la variable d'ajustement.

Deuxièmement, valider cet accord, c'est accepter la déforestation qui est en cours en Amérique du Sud. Depuis le lancement des négociations UE-Mercosur en 1999, c'est une surface équivalente à la péninsule ibérique qui a été déforestée en Amazonie. Cette déforestation, qui contribue massivement aux émissions de gaz à effet de serre et à l'effondrement de la biodiversité, est principalement liée au changement d'usage des terres pour l'élevage bovin et la production de soja. Cet accord commercial est donc incompatible avec l'Accord de Paris.

Troisièmement, les accords de libre-échange de cette nature bouleversent profondément les filières des deux côtés. L'accord du CETA entre le Canada et l'Union européenne a entraîné des répercussions sur l'agriculture française, mais a également fortement impacté la filière laitière canadienne. Les petites exploitations agricoles qui disposent de peu de moyens pour se mettre à la hauteur de ces marchés gigantesques, sont souvent les premières victimes de ces traités.

Ma crainte est que cet accord entraîne un « dumping » environnemental, sanitaire et social qui aura des conséquences de long terme pour l'Union européenne. Nous ne pouvons pas accepter un nivellement par le bas de l'ensemble des normes qui protègent les consommateurs, les salariés et les agriculteurs en Europe.

Enfin, il est important de rappeler que nous ne devons pas être par principe contre la réalisation d'accords commerciaux. Les échanges ont toujours été au cœur du développement de l'humanité.

Mais il est important que l'Union européenne acte une nouvelle vision pour l'ensemble des traités de libre-échange. La réciprocité des normes (avec des clauses miroirs), l'évaluation de la qualité des produits exportés en amont et la mise en place de sanctions en cas de non-respect des termes du traité, doivent devenir des critères indispensables pour aboutir à de tels accords.

L'Union européenne est aujourd'hui à un tournant de son histoire commerciale.

Jean-Claude TISSOT
Sénateur de la Loire,
co-rapporteur du budget de
l'agriculture au Sénat



La Communauté politique européenne : une initiative prometteuse, mais des défis à surmonter

Le **7 novembre 2024**, à l'occasion de son 5ème Sommet, la **Communauté politique européenne (CPE)** s'est réunie à Budapest pour discuter de la souveraineté stratégique du continent et des défis géopolitiques actuels, notamment la guerre en Ukraine et le conflit au Proche Orient. Cette rencontre a également réaffirmé l'engagement des membres à défendre collectivement les intérêts européens face aux influences extérieures, notamment les États-Unis, la Chine et la Russie.



Un objectif clair : unir l'Europe au-delà de l'Union européenne

Lancée en mai 2022 sous l'impulsion d'Emmanuel Macron, la CPE se veut un cadre inédit de coopération politique réunissant les pays européens, qu'ils soient membres ou non de l'Union européenne (UE). Avec 47 États participants, elle ambitionne de renforcer les liens entre les nations du continent pour faire face aux défis communs. Le 9 mai 2022, lors de la cérémonie de clôture de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, le président de la République annonçait que **« l'Union européenne ne peut être le seul moyen de structurer le continent »**. Face à un contexte marqué par des tensions géopolitiques croissantes, la CPE aspire ainsi à une meilleure coopération.

Ses objectifs incluent :

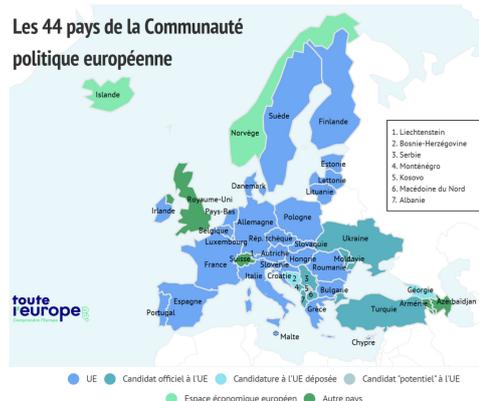
1. **Le renforcement de la sécurité collective**, notamment en réponse à l'agression russe contre l'Ukraine ;
2. **La coopération sur les questions énergétiques**, avec la diversification des sources d'approvisionnement et transition énergétique ;
3. **La facilitation des échanges sur la migration**, en favorisant une approche coordonnée face aux flux migratoires ;
4. **La création d'un espace de discussion pour les candidats à l'adhésion à l'UE** : afin de les inclure sans attendre leur intégration formelle.

Cette initiative répond également au besoin d'un dialogue plus large avec des pays comme le Royaume-Uni, qui a quitté l'Union, ou la Turquie, dont l'adhésion est bloquée depuis des années.

Les freins à une coopération approfondie

La CPE suscite autant d'espoirs que de doutes, tant sur son utilité que sur sa viabilité à long terme. Malgré son ambition, la CPE est confrontée, en effet, à plusieurs obstacles :

1. **Une absence de structure institutionnelle claire**
Contrairement à l'UE, la CPE ne dispose pas de pouvoir décisionnel contraignant ni de budget propre. Privilégiant une structure souple, elle repose uniquement sur des sommets semestriels et des discussions informelles, ce qui a tendance à limiter son efficacité.
2. **Des divergences entre les participants**
Les 47 États membres ont des intérêts politiques, économiques et stratégiques très différents. Par exemple, les pays de l'Est, comme la Pologne et les États baltes, privilégient une approche centrée sur la sécurité face à la Russie, tandis que des pays comme la Suisse ou la Norvège se concentrent davantage sur la coopération économique.
3. **Un risque de redondance avec d'autres structures**
Certains critiques craignent que la CPE n'empiète sur le rôle de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ou du Conseil de l'Europe, déjà impliqués sur ces questions.



Une ambition à concrétiser

La CPE incarne une réponse innovante aux crises actuelles pour rassembler l'Europe au-delà des frontières institutionnelles de l'UE. Cependant, sans mécanismes clairs et sans une volonté politique forte de ses membres, elle risque de devenir un simple espace de discussion sans réel impact. Dans un monde de plus en plus fragmenté, la CPE a le potentiel de devenir un levier stratégique pour renforcer la coopération européenne. Reste à savoir si les freins pourront être surmontés afin de transformer cette initiative en un véritable outil de coopération renforcée, offrant au continent européen davantage de légitimité pour **s'affirmer sur la scène internationale**.



Pierre MANDON

Quand la Cour de Justice européenne s'intéresse à nos assiettes

On croit souvent qu'une juridiction européenne tranche uniquement des questions de droit complexes et bien éloignées de notre quotidien. La Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) nous démontre encore le contraire dans un arrêt rendu en octobre de cette année dans lequel elle s'interroge sur le point de savoir si un steak peut être ou non végétal.

A l'origine de cette affaire un décret français du 29 juin 2022 interdisait aux denrées alimentaires à base de protéines végétales d'utiliser la terminologie spécifique de la boucherie, de la charcuterie ou de la poissonnerie. Par exemple, hors de question de parler de steak végétal. Les entreprises concernées ont aussitôt demandé la suspension de ce décret susceptible de leur causer un grave dommage économique car il faut du temps pour modifier les emballages et surtout parce que les appellations sont bien installées dans l'esprit des consommateurs.



Confronté à un doute sérieux sur la légalité du décret, le Conseil d'Etat, en urgence, décide le 27 juillet 2022 de suspendre le décret en attendant de se prononcer sur le fond car les termes utilisés par le décret sont imprécis et, en plus, il y a un risque de contrariété avec la réglementation européenne.

Par une nouvelle décision du 12 juillet 2023, et toujours en attente de statuer sur le fond, le Conseil d'Etat interroge d'ailleurs la CJUE sur le point de savoir si la réglementation française est conforme au droit européen. On parle dans ce cas de questions préjudicielles (ou de renvoi préjudiciel) car la solution du litige dépend d'une autre juridiction. En attendant, le Conseil d'Etat prononce donc un sursis à statuer. Autrement dit il renvoie l'examen de l'affaire à plus tard.

Le 26 février 2024, un nouveau décret abroge celui de 2022. S'il en reprend la philosophie et l'essentiel des dispositions, il précise l'interdiction en énonçant une liste de noms prohibés pour les produits végétaux, notamment steak, escalope, jambon... Le juge des référés du Conseil d'Etat suspend ce nouveau décret par une décision du 10 avril 2024. Le juge attend en effet la réponse de la CJUE

sur les questions préjudicielles soumises en 2023 en rappelant que l'application du décret porterait une atteinte grave aux intérêts des entreprises qui commercialisent les produits.

C'est donc dans ce contexte qu'intervient la Cour de Justice de l'Union européenne le 4 octobre 2024 (affaire C-438/23). Dans son arrêt, la Cour répond que les articles du règlement européen n°1169/2011 relatif à l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires (Règlement « INCO ») ont précisément pour but la protection des consommateurs contre les dénominations trompeuses en harmonisant les dispositions nationales. Dès lors, les États membres ne peuvent plus adopter des mesures nationales qui réguleraient ou interdiraient l'usage de telles dénominations. Ce règlement INCO protège suffisamment les consommateurs, y compris en cas de remplacement total d'un ingrédient que ces consommateurs peuvent

s'attendre à trouver dans une denrée alimentaire désignée par un nom usuel. Dit autrement, un Etat membre ne peut pas empêcher par une décision générale et abstraite l'utilisation de noms usuels ou descriptifs puisque la protection du client est présumée déjà assurée par le règlement européen. En revanche, si le but du commerçant est d'induire en erreur l'acheteur, la présomption de conformité au droit européen disparaît et les autorités nationales seront alors fondées à poursuivre et sanctionner l'entreprise concernée.

Il reste désormais au Conseil d'Etat à tirer les conclusions de cet arrêt de la CJUE. Cette décision va également dissuader d'autres pays comme l'Italie ou la Belgique qui envisageait de mettre en œuvre une législation identique à celle de la France. Le steak végétal ou les saucisses vegans pourront donc prospérer dans nos supermarchés !

Daniel IMBERT-MAGAND



Université d'automne du Mouvement Européen France 2024

La rencontre annuelle du Mouvement Européen France a été accueillie cette année dans la jolie ville de Sceaux à l'invitation de la section du Mouvement Européen des Hauts-de-Seine, les 15, 16 et 17 novembre.

Elle a débuté par la remise du « Label Ville Européenne » par Laure MICLOT, présidente des Jeunes Européens France à Philippe LAURENT, maire de Sceaux. Ce label est attribué aux communes pour leurs initiatives et actions destinées à placer l'Europe dans le quotidien des citoyens, contribuant ainsi à l'éveil d'une conscience européenne.



L'Université d'Automne a permis des échanges ouverts au public sur les grandes préoccupations des Européens, face à un monde incertain. L'évènement a été marqué par les interventions d'invités de marque : le ministre chargé de l'Europe, **Benjamin Haddad**, le député européen **Sandro Gozi**, et le président du Mouvement Européen International **Guy Verhofstadt**.

de nombreux thèmes : Europe sociale, défense européenne, pédagogie, IA, numérique... Ce fut également l'occasion du lancement d'une réflexion sur la mission « tête de réseau » du Mouvement Européen qui va faire l'objet de multiples consultations dans les prochains mois.



Un programme dense avec 25 ateliers et formations proposés aux plus de 200 participants présents, venus des sections du Mouvement Européen et des organisations membres, a permis de conduire échanges et réflexions sur

La rencontre, marquée tout au long de son déroulement par la qualité d'accueil de la ville de Sceaux, a été clôturée le dimanche 17 novembre par l'assemblée générale du Mouvement Européen présidée par Hervé MORITZ, au cours de laquelle a été accueillie l'adhésion d'une nouvelle organisation membre : l'Institut Delors.

Marthe-Claire PORTRAN



L'Europe près de chez vous

Un partenariat local en soutien à l'Ukraine.

Depuis près de deux ans, deux associations ligériennes, « **Du Forez à l'Ukraine** » et « **Amitié Loire Ukraine** », organisent des actions communes au profit de la population ukrainienne : acheminement de matériel par leurs soins, convoi commun par camion, rencontres conviviales... En 2023, trois autres partenaires avaient participé au transport de fin d'année : **La Maison de l'Europe et des jumelages Coeur de Loire** (Veauche), **l'USEM** (Ecotay – Moingt), un club de football du montbrisonnais, avec le soutien des **Jeunes Européens de Saint-Etienne**. Ils avaient notamment collecté plus de 2 m3 de « doudous », représentant plus de 1000 petites peluches à destination des enfants en foyers, orphelinats, hôpitaux ukrainiens.

Cette année, l'opération est reconduite par les deux associations de solidarité et la Maison de l'Europe 42, à la demande d'une école désireuse de renouveler la collecte. Par ailleurs, les familles déplacées, encore présentes sur le territoire de Loire Forez Agglomération et de Saint-Etienne

Métropole, et accompagnées par les dites associations, participeront et/ou seront accueillies au Marché de Noël éthique et solidaire, organisé au centre social dans le cadre du Festisol : stand d'objets fabriqués par des femmes ukrainiennes et prestation de la chorale d'Amitié Loire Ukraine à 11h30.

A l'issue de la journée, Du Forez à l'Ukraine et Amitié Loire Ukraine remettront aux familles des « boîtes solidaires », garnies par leurs soins, et décorées par des enfants des centres de loisirs du Centre social et de la MJC de Montbrison.

Une façon d'exprimer conjointement la poursuite du soutien à la population ukrainienne, qu'elle vive la guerre au quotidien ou à distance, alors qu'elle dure depuis 1 000 jours.



Le saviez-vous ?

Saviez-vous que le Parlement européen abrite la plus grande collection d'art moderne accessible au public dans une institution politique ?

Appelée la Collection d'art contemporain, elle comprend plus de 500 œuvres provenant des 27 États membres, mettant en valeur la diversité culturelle et artistique de l'Europe.

Pour explorer la collection : <https://art-collection.europarl.europa.eu/fr/>

Idées lecture :



L'Europe aux concours : Institutions et politiques européennes. Michel Dumoulin. 8^{ème} édition.
La Documentation française, 2024.

Michel Dumoulin, de nationalité belge, est un historien spécialiste de la construction européenne. Enseignant à l'Université catholique de Louvain, il y est titulaire de la Chaire Jean Monnet. Il assure par ailleurs la direction de la revue *Historiens de l'Europe contemporaine*.

Ce livre a pour objectif d'aider à la préparation de concours administratifs et à l'entrée dans des grandes écoles de commerce. Remis à jour régulièrement il intègre, pour cette édition, les derniers événements et dernières crises traversés par l'Union européenne : le Brexit, le cadre financier 2021-2027, le plan de relance post COVID, la guerre en Ukraine, les élections européennes de 2024. Un ouvrage pédagogique et exhaustif, dans lequel exemples concrets, graphiques, statistiques, corrigés de QCM complètent les chapitres relatifs à l'histoire de la construction européenne, aux institutions, au droit de l'UE, au budget, aux politiques...



L'Union européenne : organisation, histoire, géographie. Les 27 pays.
Damien Christiany et Christian Ponchon.
Editions AEDIS, 2020.

Damien Christiany est consultant, conférencier et formateur, spécialiste des questions d'organisation territoriale et d'institutions. Christian Ponchon écrit principalement pour les enfants, mais apporte aussi sa contribution à des ouvrages documentaires thématiques pour adultes.

Tous deux signent un ouvrage sur l'histoire de la construction de l'Union européenne, son organisation, les institutions communautaires, l'histoire et la géographie des 27 États membres. De grand format, enrichi de nombreuses illustrations et documents annexes il peut être une bonne première approche de l'UE.



Colette MODION

EuropaLoire



Le Mouvement Européen France est une association créée en 1949.

Transpartisane, elle a pour objectifs de mieux faire connaître l'Europe et de faire vivre un débat public pluraliste.

Elle comporte une branche ouverte aux jeunes de 16 à 35 ans (Jeunes Européens France), désireux de défendre le projet européen.

Pour nous contacter : loire@mouvement-europeen.eu

Directrice de la publication : Marthe-Claire Portran

Comité éditorial : Colette Modion, Jean-Paul Villié, Pierre Mandon, Daniel Imbert-Magand, Michel Lefrançois.

Pour adhérer au Mouvement Européen, ou faire un don : <https://mouvement-europeen.eu/>



**Mouvement
Européen
Loire**